

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANACOFI 2020

Paris, le 4 Mai 2020

Après l'annulation de nos Assemblées Générales, initialement prévues en Mars, il nous aura fallu attendre de connaître les modalités prévues par les textes d'exception pour pouvoir mettre en œuvre leurs versions digitales.



Le 30 avril dernier, un peu moins de **500 de nos membres ont suivi en ligne et en direct** les débats et environ **700 ont voté** avant la fermeture des urnes.

Les Présidents de chaque association et les membres de leurs bureaux ont pu rappeler ce que l'année 2019 avait été pour nous de bonne facture et leurs visions de 2020, tout au long de laquelle la crise liée au Covid 19 nous impactera.

Ils ont attiré l'attention de nos membres sur nos actions actuelles nombreuses, menées en vue de les aider et de les représenter au mieux – a fortiori en cette période troublée-, les ont invités à en prendre connaissance régulièrement et à utiliser les services mis en place.

Au-delà, **Michel FLEURIET**, Président de l'ANACOFI-IOBSP ; **Jean-Jacques OLIVIE**, Président de l'ANACOFI -IMMO, **Patrick GALTIER**, Président de l'ANACOFI-CIF et **David CHARLET**, Président Confédéral et de l'ANACOFI ASSURANCES ont expliqué notre organisation de crise et le projet de réorganisation stratégique que nous mettons en œuvre (prévu lui depuis de longue date).

Nos membres ont dans ce cadre validé les budgets nécessaires à la réforme digitale de nos outils, ce qui va permettre le démarrage des développements, puisque nous n'attendions plus que ce vote, l'appel d'offre ayant été remporté récemment.

Par ailleurs, les modifications statutaires nécessaires à notre futur agrément par l'ACPR, dans le cadre de la réforme du courtage ont été acceptées, étant noté qu'il nous a dernièrement été confirmé que si la situation obligeait certes à la reporter, elle restait à l'ordre du jour.

Nos associations prennent donc le chemin annoncé de la fusion des ANACOFI IOBSP et ASSURANCES, qui formeront en 2021 l'ANACOFI COURTAGE, association qui aura vocation à collaborer avec l'ACPR, comme l'ANACOFI-CIF le fait déjà avec l'AMF.

La fonction de représentation syndicale de Branche sera donc transférée vers une entité dédiée à adhésion facultative, dont la création a elle aussi été entérinée.

En outre, si 3 de nos administrateurs se sont retirés, un grand nombre ont été reconduits et Jean-Pierre ANGE, a été élu. Il représentera entre autres nos membres Outremarins.

Enfin, les mandats de trois de nos Présidents arrivaient à échéance. David CHARLET, Patrick GALTIER, Jean-Jacques OLIVIE, tous soutenus par leurs Conseils d'Administration, ont été reconduits pour 3 ans. On notera que pour la première fois, le formalisme de l'Assemblée Générale était et sera garanti par notre nouveau Secrétaire Général, Nebojsa SRECKOVIC.

Par ailleurs, notre Président Confédéral a rappelé qu'il n'était en revanche pas candidat à sa succession à la tête de notre Fédération Européenne (FECIF) : il en transmettra les rênes le 7 Mai prochain.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Marie LALANDE (Mail : m.lalande@anacofi.asso.fr - Tel : 01 40 02 03 74)

L'ANACOFI EN QUELQUES MOTS :

L'ANACOFI est la première instance française de représentation des Conseils en Gestion de Patrimoine, Conseils en Finance d'Entreprise, Courtiers/conseil en banque, finance, assurance-vie et immobilier patrimonial et d'entreprise.

Ses élus occupent la majorité des postes d'administrateurs tenus par des français dans des instances internationales représentant les métiers de ses membres et nombre de sièges dans des Commissions, Comités ou Conseils nationaux.

L'ANACOFI contrôle la principale association de Conseils en Investissements Financiers (48% des effectifs nationaux), la première association d'Intermédiaires en Opérations de Banques par le nombre d'entreprises, une des plus importantes associations d'agents immobiliers (patrimoniaux) et le principal syndicat de courtiers en assurance-vie/patrimoine par le nombre d'entreprises.

Avec sa confédération, elle représente plus de 5000 entreprises, pèse environ 50 000 emplois et est l'une des 10 principales associations IFA au Monde.

Le chiffre d'affaires généré par nos membres dépasse 3,6 Md€ et génère autour de 7,5 Md€ de PIB.

Elle est inscrite au registre des intérêts de l'Assemblée Nationale, du Sénat et de transparence de l'Union Européenne